

AFFICHAGE DES PRIX

REMUNERATION :

*Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.
Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.*

HONORAIRES LOCATIONS :

Honoraires à la charge du bailleur :

- Visites / Constitution du dossier / Rédaction du bail : 8 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m²

Le tout plafonné à un mois de loyer hors charges.

(Minimum 100 € TTC)

Honoraires à la charge du locataire :

- Visites / Constitution du dossier / Rédaction du bail : 8 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m²

Le tout plafonné à un mois de loyer hors charges.

(Minimum 100 € TTC)

HONORAIRES TRANSACTIONS :

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

Rémunération forfaitaire de 3 500 €uros TTC sur la part inférieure ou égale à 64 999 €uros du prix de vente,
A laquelle s'ajoute 4% TTC sur la part comprise entre 65 000 €uros et 169 999 €uros du prix de vente,

Honoraires de 6% TTC sur la part comprise entre 170 000 €uros et 250 999 €uros du prix de vente,

Honoraires de 5.8% TTC sur la part comprise entre 251 000 €uros et 300 999 €uros du prix de vente,

Honoraires de 5.5% TTC sur la part comprise entre 301 000 €uros et 400 999 €uros du prix de vente,

Honoraires de 5% TTC sur la part comprise entre 401 000 €uros et 500 999 €uros du prix de vente,

Et Honoraires de 4% sur la part excédant 501 000 €uros du prix de vente.